

La MSA vous accompagne

■ Mes Messages Mes Réponses :

Sur votre espace privé MSA, vous pouvez utiliser ce service qui vous permet d'adresser un message à votre MSA. Après le traitement de votre demande, une réponse sera mise à votre disposition dans «Mon espace privé». Vous en serez informé par mail.

■ Besoin d'aide dans votre espace Internet privé MSA

L'assistance internet MSA est à votre service du lundi au jeudi de 8h15 à 17h et le vendredi de 8h15 à 16h,
par téléphone :

04 71 64 65 75

Ou par mail à :

assistanceinternet_sudest@siera.msa.fr

■ Et si vous n'êtes pas encore inscrit dans Votre espace privé MSA...

❖ Sur la page d'accueil du site Internet, cliquez sur s'inscrire dans le bloc de connexion intitulé Mon espace privé.



❖ Complétez le formulaire d'inscription.
❖ La MSA vous fait parvenir par mail un code d'accès provisoire (que vous serez invité à personnaliser dès votre première connexion).

MSA Ardèche Drôme Loire
43 avenue Albert Raimond
BP 80051
42275 Saint Priest en Jarez Cedex

Tél. : 04 75 75 68 10
www.msa-ardeche-drome-loire.fr



L'essentiel & plus encore



vous accompagner

Optez pour un paiement dématérialisé plus simple, plus souple !

■ Cotisations des non salariés agricoles



www.msa-ardeche-drome-loire.fr

L'essentiel & plus encore



Des modes de paiement simplifiés à votre disposition

■ Le prélèvement automatique

Dans ce cas, un prélèvement sera généré à chaque échéance, sans nouvelle action de votre part. C'est le moyen le plus simple pour éviter tout retard de paiement.

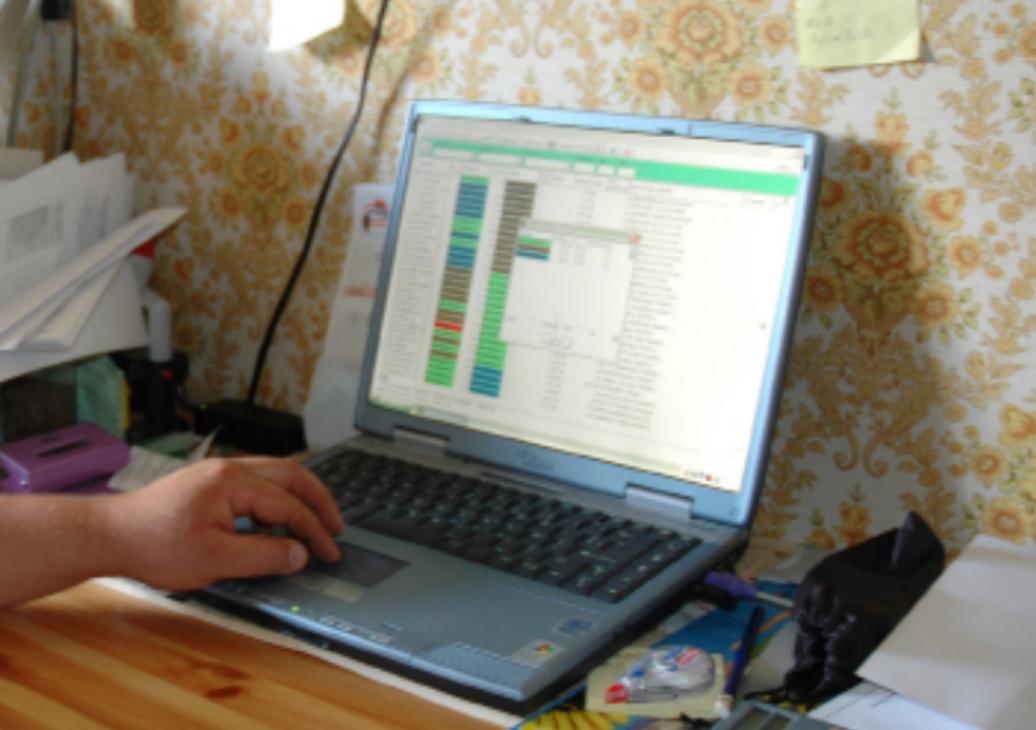
Pour bénéficier de ce moyen de paiement, il vous suffit de remplir la demande d'autorisation de prélèvements, formulaire sur le site : rubrique accès direct/ document à télécharger/ Documents Affiliation Cotisations des Non Salariés/ Paiement de vos cotisations de Non Salarié Agricole.

Pensez-y pour la prochaine échéance de juin 2018.

■ Le télépaiement

Depuis le site Internet de votre MSA vous pouvez acquitter vos cotisations en utilisant ce service en ligne. Il nécessite votre accord pour chaque règlement. Vous maîtrisez ainsi pleinement les factures payées.

Pour utiliser ce service, vous devez être inscrit à Votre espace privé, avoir désigné à la MSA au moins un compte bancaire à l'aide du service en ligne Gestion Compte(s) Télépaiement.



■ Le virement

Ce mode de paiement est également mis à votre disposition. Vous pouvez procéder au paiement depuis le site Internet de votre banque.

Pour régler vos cotisations et contributions sociales par virement, il faut que :

1- Le libellé du virement corresponde au numéro de facture à 14 chiffres indiqué en bas de vos bordereaux.

2- Le virement soit adressé sur le compte bancaire de votre MSA :

FR76 1390 6001 5785 0194 0945 287

BIC AGRIFRPP839

Montant : euro(s), à payer pour le 02/11/2016

CN-15
Facture n° 06386191600

Exemple de n° de facture à 14 chiffres



Les + du paiement dématérialisé

- Une gestion souple et simplifiée,
- Une meilleure maîtrise de la date d'encaissement et de la trésorerie,
- Une traçabilité de vos paiements,
- Pas de risque de perte, de vol ou de falsification.

Rappel

Si votre dernier revenu professionnel connu par la MSA est supérieur à 10 000 €, vous devez obligatoirement payer vos cotisations par voie dématérialisée.

Le non-respect de cette obligation vous expose à une majoration de leur montant.